

[Texte]

is an example of a program coming together because of that. Other programs during the same era were all programs where one province or more opted out. There is nothing unusual and there should be nothing threatening about opting out. That really does permit national programs to be put together, because all provinces then can be part of it, even though they may use their own program design.

So with that in mind, I do not think we have anything to fear. I think a lot of Canadians, especially in poorer regions, should understand as well that this provision to national cost-shared programs is only applicable in areas of exclusive provincial jurisdiction. That is when the Government of Canada wants to come into our jurisdiction. For example, regional development is often mentioned in a threatening way. The fact is regional development programming is an area of shared jurisdiction. It is not a provincial-exclusive jurisdiction and this whole clause is not applicable.

So any regional development programming is still available in the same form it was before. I am hopeful that Mrs. Carstairs—if she is listening to me—and others will accept that as a Premier of a province such as mine I am not prepared to abandon my people to the threat that the national spending power is going to be affected.

Mrs. Dobbie: Mrs. Carstairs also seems to have a number of other concerns about the resolution and she does not seem to feel very confident that the amending process will somehow solve what she sees to be severe problems with the accord. Yet I hear and I detect in your presentation a very strong conviction that the proposals which you have put forward go a very long way to addressing most of the concerns expressed in the Manitoba task force, for example, with perhaps the exception of Senate reform on which you seem to have left the door open. Perhaps you could respond to this.

Mr. McKenna: I am a little uncomfortable in trying to address Manitoba's concerns because they are very capable of addressing their own concerns. They will have to come to grips with their view of Canada, as I have, and be comfortable with it. There are at least two significant areas where they probably feel we have not gone far enough. One is in terms of reflecting the full identity of Canada, the multicultural aspect of Canada. I think it is fair to say that a Canada clause would be a welcome addition to the preamble. This could perhaps reflect better the reality of Canada. The other area that presents a problem is the national spending clause. I am not sure all parties share the concern about the national spending

[Traduction]

Canada et le Régime de rentes du Québec—en 1965—sont un premier exemple de la mise en oeuvre de cette disposition. On a pu voir, à cette même époque, d'autres programmes dont une ou plusieurs provinces s'étaient retirées. Cela n'a rien d'anormal et la décision de retrait ne devrait pas être vue comme une menace. C'est cela qui, en fait, permet à instaurer des programmes nationaux, étant donné que toutes les provinces peuvent y participer même si certaines d'entre elles décident d'en moduler les dispositions en fonction de leurs propres besoins.

Je ne pense donc pas qu'il y ait matière à inquiétude. Je pense que les Canadiens, et surtout ceux qui habitent les régions les plus démunies, devraient comprendre que cette disposition touchant les programmes nationaux à frais partagés ne s'applique qu'au domaine relevant de la compétence exclusive des provinces. C'est parfois là que le gouvernement du Canada voudrait intervenir. Le développement régional, par exemple, a souvent été brandi comme une menace. Mais les programmes de développement régionaux relèvent de la compétence conjointe du fédéral et des provinces. Étant donné qu'il ne s'agit pas là d'un domaine relevant exclusivement de la compétence des provinces, la clause que nous examinons aujourd'hui n'est pas applicable.

Ainsi, cela ne changera en rien les programmes de développement régional. J'espère que M^{me} Carstairs—si elle m'entend—et d'autres encore reconnaîtront qu'en tant que premier ministre d'une province comme celle que je gouverne, je ne suis pas disposé à exposer mes administrés à la menace de voir saper le pouvoir fédéral de dépenser.

Mme Dobbie: Cette résolution semble inspirer à M^{me} Carstairs un certain nombre d'autres préoccupations et elle semble douter que la procédure des amendements permettra de résoudre les graves problèmes que soulève, selon elle, cet accord. Et pourtant vous me semblez, dans votre exposé, tout à fait persuadé que vos propositions vont permettre, en grande partie, de répondre aux préoccupations dont a fait état le groupe du travail du Manitoba, à l'exception, peut-être de la réforme du Sénat sur laquelle vous ne semblez pas vous être engagé d'une manière ou d'une autre. Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cela.

M. McKenna: J'ai hésité un petit peu à répondre aux préoccupations manifestées par le Manitoba étant donné que j'estime que c'est surtout au Manitoba d'y répondre. Cette province va devoir, comme j'ai dû moi-même le faire, harmoniser ses conceptions et la réalité de notre pays. Cela dit, je pense que nous ne sommes pas allés assez loin dans au moins deux domaines importants. Le premier est le multiculturalisme, car nous devons continuer à refléter la richesse de notre identité nationale. Je pense qu'il conviendrait donc de rajouter au préambule une clause touchant la réalité nationale. Cela refléterait mieux cette réalité. Le deuxième problème semblerait être la clause touchant le pouvoir de dépenser.